



Distr.: Limitée  
27 juillet 1999  
Français  
Original: Anglais

## TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne  
19-30 juillet 1999  
**Commission II**  
Point 8 de l'ordre du jour  
**État et applications des sciences et techniques spatiales**

### Forum technique

#### Conclusions et propositions de l'Atelier sur la médecine à distance

1. L'Atelier sur la médecine à distance a souligné l'importance pour le secteur de la santé et les services médicaux des télécommunications en général, notamment des communications spatiales. Il est convenu que la rapidité et les retombées des progrès dans ce domaine sont telles que les télécommunications deviendront un support normal des soins de santé et des soins médicaux au point que le préfixe "télé" deviendra superflu.
2. L'Atelier a souligné la nécessité d'une harmonisation et d'une collaboration entre les programmes locaux et mondiaux de médecine et de soins de santé à distance, tant dans le secteur technique que dans celui des soins. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de coopérer avec les pays en développement et de les aider, et sur celle de services mondiaux. Il a été jugé que l'accès aisé et à un coût abordable à l'infrastructure spatiale, par exemple aux satellites en orbite basse et aux satellites géostationnaires en orbite terrestre, pour les communications et l'observation de la Terre (surveillance du climat et de la biote pour la prédiction et la prévention des maladies) était une condition indispensable à la mise en œuvre et à la généralisation rapide et nécessaire des services de médecine à distance.
3. L'Atelier a formulé les recommandations ci-après:
  - a) La médecine à distance devrait être encouragée d'une façon qui permette aux pays en développement d'adapter leurs systèmes d'hygiène publique à leurs besoins particuliers et à leurs conditions locales (environnement, économie, structures sociales, etc.);
  - b) La télémédecine devrait être mise en œuvre en vue d'améliorer les activités dans deux domaines préoccupants:
    - i) Fourniture de soins universels, en particulier aux populations mal desservies, grâce au recours à des dossiers électroniques des patients, à des ordonnances électroniques et à des méthodes de soins combinées et intégrées;
    - ii) Systèmes d'hygiène publique en tant que tels (limitation des coûts et services d'information améliorés et accélérés, avec une meilleure acquisition et une meilleure diffusion des connaissances);
  - c) L'amélioration continue du système d'hygiène publique doit être fondée sur des analyses de coûts/avantages, sur son efficacité et sur son utilité et elle devrait tenir compte des caractéristiques socioéconomiques nationales;

d) L'enseignement médical de base et permanent des professionnels et les programmes de sensibilisation du public devraient faire partie intégrante des solutions de la médecine à distance qui seront encouragées et adoptées. Ces programmes devraient être élargis grâce à la coopération internationale et il faudrait les intégrer aux activités nationales d'enseignement de la médecine;

e) Il faudrait appuyer les applications et les réseaux régionaux existants et veiller à leur interconnexion;

f) Il faudrait s'entendre sur des normes techniques et médicales appropriées;

g) Il faudrait voir en la coopération internationale dans le cadre de la station spatiale internationale une occasion unique de renforcer la collaboration multiculturelle internationale et l'interopérabilité des services et techniques;

h) Il faudrait récapituler les résultats des expériences de réseaux mondiaux d'intervention médicale d'urgence qui sont en cours, évaluer ces réseaux et les promouvoir. Ils devraient prêter des services aux organisations gouvernementales et non gouvernementales en cas de catastrophes naturelles et/ou d'origine humaine;

i) Un numéro d'appel d'urgence, unique et valide dans le monde entier, devrait être établi et tous les habitants de la planète devraient pouvoir y accéder;

j) Les nations et les agences spatiales devraient aménager dans leur infrastructure spatiale et terrestre des points d'accès aux services, qui répondent aux besoins quotidiens des habitants.

4. L'Atelier a recommandé aussi que les groupes de travail du Groupe des Huit et l'Organisation mondiale de la santé, l'Union internationale des télécommunications et les Nations Unies poursuivent leurs efforts concertés en vue:

a) De définir et de promouvoir le principe d'une infrastructure technique souple, adaptable aux services de santé dans différents environnements économiques et culturels, notamment ceux des pays en développement, et fondée sur une vision claire de la croissance actuelle et naissante des capacités de télécommunication et de traitement de l'information;

b) De définir un cadre juridique et déontologique généralement acceptable qui fasse place au respect de la vie privée et de la confidentialité pour permettre la coopération et l'échange transfrontalier de services;

c) D'axer les activités ci-dessus sur les besoins des patients, en tenant compte de leurs avantages par rapport à leurs coûts et de la possibilité de les poursuivre.

5. L'Atelier recommande vivement l'appui à l'organisation et au financement des actions concertées en faveur des objectifs ci-dessus.

---